

[Text]

Hon. Members: Agreed.

The Vice Chairman: The next item is Canadian Industrial Renewal Regulations.

SOR/81-850—CANADIAN INDUSTRIAL RENEWAL REGULATIONS, AS AMENDED BY SOR/82-643

Mr. Bernier: Mr. Chairman, I think that I will leave this to the more business-minded members of the committee to figure out.

Senator Godfrey: I thought that they gave a logical explanation, under the circumstances. I think that the reply is satisfactory on that one.

The Vice Chairman: The next item is the Primary Industries Levy Offset Program Regulations.

SOR/85-336—PRIMARY INDUSTRIES LEVY OFFSET PROGRAM REGULATIONS

Mr. Bernier: In his reply, Mr. Perron indicates that the regulations became inoperative on June 1, 1985. In light of that, I do not believe there is any point in pursuing amendments to this.

The Vice Chairman: Agreed. Under the heading "Reply Satisfactory", the next item is Canada Deposit Insurance Corporation General By-law, amendment.

SI/85-104—CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION GENERAL BY-LAW, AMENDMENT

Senator Godfrey: Satisfactory.

The Vice Chairman: Is it agreed?

Hon. Members: Agreed.

The Vice Chairman: Next, there are two items together, F.A.D. Industries Inc. Remission Order and Minoru Truck Bodies Ltd. Remission Order.

SI/85-106—F.A.D. INDUSTRIES INC. REMISSION ORDER

SI/85-107—MINORU TRUCK BODIES LTD. REMISSION ORDER

Senator Godfrey: Satisfactory.

The Vice-Chairman: Is it agreed?

Hon. Members: Agreed.

The Vice Chairman: The next item is Assigning to the Minister of the Environment the Administration, Management and Control of Certain Public Lands.

SI/85-142—ASSIGNING TO THE MINISTER OF THE ENVIRONMENT THE ADMINISTRATION, MANAGEMENT AND CONTROL OF CERTAIN PUBLIC LANDS

Senator Godfrey: I do not think we need any more information on this matter than we have received.

The Vice Chairman: Agreed?

Hon. Members: Agreed.

The Vice Chairman: Under the heading "Action Promised", the first item is Canada Student Loans Regulations, amendment.

[Translation]

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Le prochain point est le Règlement sur le renouvellement industriel canadien.

DORS/81-850, RÈGLEMENT MODIFIÉ SUR LE RENOUEAU INDUSTRIEL CANADIEN

M. Bernier: Monsieur le président, je pense que je laisserai le soin d'en juger aux membres du comité qui ont plus le sens des affaires que moi.

Le sénateur Godfrey: Je pensais qu'on avait donné une explication logique dans les circonstances. Je pense que la réponse est satisfaisante à ce sujet.

Le vice-président: Le prochain point est le Règlement sur le programme de compensation des industries primaires.

DORS/85-336, RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE COMPENSATION DES INDUSTRIES PRIMAIRES

M. Bernier: Dans sa réponse, M. Perron fait savoir que le règlement est devenu inopérant le 1^{er} juin 1985. Cela dit, je ne crois pas qu'il y ait lieu de chercher à le faire modifier.

Le vice-président: D'accord. Sous la rubrique «Réponse satisfaisante», le prochain point est le Règlement administratif général de la société d'assurance-dépôts du Canada—Modification.

TR/85-104, RÈGLEMENT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—Modification

Le sénateur Godfrey: Satisfaisant.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Nous avons ensuite deux textes qui sont ensemble, le Décret de remise visant F.A.D. Industries Inc. et le Décret de remise visant la Minoru Truck Bodies Ltd.

TR/85-106, DÉCRET DE REMISE VISANT E.A.D. INDUSTRIES INC.

TR/85-107, DÉCRET DE REMISE VISANT LA MINORU TRUCK BODIES Ltd.

Le sénateur Godfrey: Satisfaisant.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Le texte suivant est intitulé Attribuer au ministre de l'Environnement l'administration, la gestion et la surveillance de certaines terres publiques.

TR/85-142, ATTRIBUER AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT L'ADMINISTRATION, LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DE CERTAINES TERRES PUBLIQUES.

Le sénateur Godfrey: Je ne pense pas qu'il nous faille à ce sujet plus de renseignements que nous en avons reçus.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Sous la rubrique «Modification promise», le premier texte est le Règlement canadien sur les prêts aux étudiants—Modification.